

Délibération DEL-CC-2023-153

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Johnny BROUSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Patrice GAUTHIER, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Corinne TAILLEFAIT par Patrice GAUTHIER (suppléant)

Pouvoirs (15) : Claude POUSIN À Patricia YOU, Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Philippe ROBIN À François MARY, Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Joël BARRAUD À Anne-Marie REVEAU, Nathalie BERNARD À Jean-Louis LOGEIS, Marie-Line BOTTON À Johnny BROUSSEAU, Bernard CARTIER À Claudine GRELLIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Julie COUTOIS À Jérôme BARON, Pascale FERCHAUD À Catherine GONNORD, Stéphanie FILLON À Emmanuelle MENARD, Pascal GABILY À Pierre BUREAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Yannick CHARRIER

Absents (25) : Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Philippe ROBIN, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 27-09-2023

Secrétaire de séance : Monsieur François MARY

SPORT

Tarification des centres aquatiques : nouveaux tarifs à compter du 09 octobre 2023

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences exclusives du Conseil ;

Vu la délibération du conseil communautaire relative aux tarifications des centres aquatiques en vigueur ;

Considérant les propositions retenues en commission de travail des Président et vice-Présidents en date du 12/09/2023 ;

Il s'agit d'adopter les nouveaux tarifs présentés appliqués à compter du 9 octobre 2023.

Tous les tarifs sont présentés en TTC incluant un TVA de 20%.

La présente délibération apporte les modifications tarifaires sur les points suivants :

- Modification des propositions tarifaires faites aux CSE (100 entrées) afin que ceux-ci soient plus intéressant que les tarifs 12 entrées,
- Ajustement des tarifs des produits « Eco cup » et « Gourdes » suite à l'augmentation des coûts d'approvisionnement,
- Création du produit Aguaphobie et de ses tarifs en lien avec la mise en place de cette activité,
- Création des produits 50 et 100 entrées pour donner suite à diverses demandes et suite à la suppression des abonnements trimestriels et annuels. »

La présente délibération abroge toutes les délibérations tarifaires précédentes en matière de tarifs des centres aquatiques.

Liste des tarifs :

J'ai Piscine

Les présents tarifs ouvrent l'accès à la totalité des espaces de baignade (bassins aqualudiques, sportifs... lorsqu'ils existent) et/ou aux espaces bien-être (Sauna/Hammam) présents dans certains équipements (Aquadel à Cerizay et Cœur d'O à Bressuire).

Famille de produits		Produits	Tarifs
Je me baigne je me détends	Unitaire	Adulte	4,70 €
		Tarif réduit	3,50 €
		Tarif enfant	3,00 €
		Tarif moins de 3 ans	0,00 €
		Groupe + Petites associations conventionnées	3,00 €
		Piscine + Bien-être	8,00 €
	Abonnement	Sauna-Hammam exclusivement	4,00 €
		Attestation, diplôme (exclusivement)	0,00 €
		12 adulte	47,00 €
		12 réduit	35,00 €
		12 enfant	30,00 €
		12 B.E. + piscine	80,00 €

	Eco	100 entrées baignade adulte	350,00 €
		100 entrées baignade réduite	230,00 €
		100 entrées baignade et BE adulte	590,00 €
Clubs		Entrée unitaire	0,00 €
Badge/Carte		Unitaire	5,00 €
Eco Cup		Vente à l'unité	2,00 €
Gourde		Vente à l'unité	11,00 €

Le tarif « Clubs » s'applique aux associations sportives conventionnées ayant une activité sur l'un ou plusieurs des sites Agglo2B.

A ce jour, sont concernés les associations suivantes :

- Le CNBB,
- Le BSNC,
- Les compagnons de Neptune,
- L'AF2B.

Je découvre l'eau, j'apprends à nager !

Les présents tarifs ouvrent l'accès aux activités d'apprentissage (leçons, École de natation...) et/ou de découverte (bébés dans l'eau, séances pré ou postnatales ...).

Famille de produits	Produits	Tarifs
J'apprends à nager	Test de niveau	0,00 €
	1 entrée	8,50 €
	Session 1	75,00 €
	Session 2	60,00 €
	Session 3	45,00 €
	1 session groupe	600,00 €
	1 BB/Prénatal dans l'eau	9,00 €
	12 BB/Prénatal dans l'eau	90,00 €

Famille de produits	Produits	Tarifs
Aquaphobie	Stage à la semaine (5 séances de 1h30)	190,00 €
	Stage sur 1 week-end (2 séances pour un total de 6h30)	290,00 €

Le nouveau produit « Aquaphobie » est une méthode qui permet de surmonter l'appréhension de l'eau tout en gagnant en confiance et en retrouvant le plaisir des activités aquatiques. Les stages se déroulent soit sur une semaine (5 séances de 1h30) ou sur un week-end (2 séances d'une durée globale de 6h30). Le sophrologue est accompagné d'un maître-nageur.

En préalable des séances, une consultation (anamnèse) sera faite par le sophrologue et sera facturée par celui-ci au client.

J'ai sport

Les présents tarifs ouvrent l'accès aux activités sportives proposées dans les équipements communautaires. Les activités concernées sont les activités aquaforme (aquagym, aquafitness, aquabike, aquatraining, deep aqua, ...).

Famille de produits		Produits	Tarifs
Aquaforme	Unitaire	1 test pour un cours au choix, une fois par année scolaire	0,00 €
		1 entrée	11,00 €
	Abonnements/CS	12 entrées	110,00 €
		25 entrées	220,00 €
		50 entrées	350,00 €
		100 entrées	600,00 €

Je m'amuse, je me détends !

Les présents tarifs ouvrent l'accès aux animations ponctuelles ou récurrentes.

Famille de produits		Produits	Tarifs
Anniversaire		1 entrée	12,00 €
Animation à thème		Niveau 1	10,00 €
		Niveau 2	15,00 €
		Niveau 3	20,00 €
		Niveau 4	25,00 €
		Niveau 5	30,00 €

Natation scolaire

Les tarifs, ci-dessous, s'appliquent exclusivement aux établissements scolaires.

Famille de produits		Produits	Tarifs
Scolaires / Classe (max.35p.)		1 créneau de 40 minutes - Premier degré	45,00 €
		1 créneau de 45 minutes - Second degré	50,00 €

Location d'espace

Il s'agit de proposer à la location des espaces de bassin ou de salle sur des créneaux non utilisés par le service public et non sollicités par les associations résidentes.

La location de bassin peut se faire en incluant la présence d'un MNS de la collectivité lorsque le loueur n'est pas titulaire d'un diplôme conférant le titre de MNS ou sans surveillance lorsque la réglementation ne l'impose pas.

Famille de produits	Produits	Tarifs
Location	Bassin m ² /heure avec surveillance	0,60 €
	Bassin m ² /heure sans surveillance	0,25 €
	Salle m ² /h - location courte durée	0,10 €
	Salle m ² /jour - location courte durée	0,40 €
	Salle m ² /mois - location mensuelle	3,00 €

L'application de ces tarifs se fera par le biais de la mise en place d'un contrat de location validé par l'autorité compétente :

- Location ponctuelle : actée par le représentant de l'autorité sur proposition du directeur du service « Sport et Centres Aquatiques » ou son représentant en cas d'absence.
- Location longue durée ou s'inscrivant dans une régularité : actée par le représentant de l'autorité sur proposition du directeur du service « Sport et Centres Aquatiques » ou son représentant en cas d'absence après validation de la commission « Sport ».

Précisions

- Les tarifs « enfants » concernent :
 - Les enfants de 3 à 17 ans sur présentation d'un justificatif (CNI, livret de famille...),
- Les tarifs « réduits » concernent les usagers dans l'une des situations suivantes :
 - Les porteurs de handicaps reconnus par la MDPH sur présentation d'une carte en cours de validité,
 - Les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois,
 - Les étudiants sur présentation d'une carte en cours de validité ou tout document équivalent.
- Lorsque la gratuité est applicable, celle-ci s'applique dans les conditions suivantes :
 - Lorsqu'elle est consécutive à une fermeture anticipée de l'équipement et lorsque l'utilisateur n'a pu profiter d'une séance complète notamment lorsque l'équipement doit être évacué pour des raisons sanitaires, techniques ou lors d'une intervention de premiers secours. Dans ce cas l'utilisateur est recredité d'une entrée lui permettant de bénéficier d'une nouvelle séance complète dans l'année,
 - Dans le cadre de don pour des manifestations locales, des associations locales ou des campagnes promotionnelles. Tous les dons sont consignés dans un fichier consultable à tout moment,
 - Aux gendarmes en poste sur le territoire de l'Agglo2b sur présentation de leur carte professionnelle pour un accès baignade n'incluant pas les

espaces bien-être afin de permettre un maintien des conditions physiques de ces derniers,

- Aux éducateurs sportifs de la collectivité afin de leur permettre de maintenir leur condition physique conformément aux dispositions du code du sport.
- Les tarifs bien-être permettent l'accès aux espaces de baignade et aux espaces bien-être dans les équipements concernés (Bressuire et Cerizay).
- Le tarif « Sauna/Hammam exclusivement » donne accès seulement à ces espaces. L'accès aux bassins n'est pas compris.
- Les tarifs « groupes » concernent les personnes morales se présentant à minimum 9 usagers ou conventionnées avec les centres aquatiques. Pour les encadrants, une entrée gratuite sera donnée dans la limite d'un encadrant pour 5 enfants de - de 6 ans et de 8 enfants de + 6 ans. En cas de mixité d'âge, c'est le plus contraignant qui s'applique.
- Les accompagnateurs doivent également s'acquitter du droit d'entrée.
- Les tarifs **C.S.E.** concernent les comités d'entreprises, amicales du personnel de la fonction publique, site de vente au C.S.E. ... et se matérialisent sous forme de bons « **VOUCHER** » unitaires ou de 12 entrées.
- L'activité bébé dans l'eau concerne les enfants de 4 mois à 3 ans à jour de leurs vaccins et sur avis médical,
- Les tarifs « apprentissage » concernent les groupes suivants : découverte, apprentissage, têtards, grenouilles, dauphins, aquaphobie, familiarisation, ... de manière générale les cycles d'apprentissage ou de découverte de la natation visant l'autonomie aquatique de l'utilisateur.
Les tarifs « 2 sessions et 3 sessions » s'appliquent pour le même apprenant pour tout achat de produits « *j'apprends à nager* » complémentaire dans un délai de moins d'un an après l'achat de la première session.
- En cas de réservation d'une séance d'activité aquatique et de non-présence, 1 séance sera débitée après un 1^{er} "avertissement" valant mise en demeure.
- Les séances « test » de la grille « j'ai sport » permettent l'accès une fois par an gratuitement à une activité aquaforme. Une fiche client sera créée et renseignée dès la première visite de l'utilisateur afin de s'assurer que ce dernier ne bénéficie de séances gratuites complémentaires dans l'un des équipements Agglo2B.
- Le tarif « anniversaire » comprend l'accès aux espaces de baignade, un temps d'animation par l'un des éducateurs-Agglo2B, une entrée gratuite pour inciter à revenir en famille et un goûter. Un minimum de **8** enfants est imposé pour toute réservation ce qui signifie que dans tous les cas un forfait minimum de 8 entrées sera facturé pour l'animation anniversaire mise en place.
- Les tarifs « scolaires » s'appliquent par classe de 35 élèves maximum et par séance consommée ou non annulée dans les délais.

Modes de règlement acceptés :

- Espèces,
- Chèques,
- Cartes bancaires,
- Mandats administratifs,
- Virements,
- Prélèvements,
- Paiement en plusieurs fois sans frais,
- ANCV,
- ANCV sport,

- Chèque ACTOBI,
- Vente en ligne.

Les recettes sont imputées sur le budget Général.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter l'évolution tarifaire telle que présentée ;**
- **appliquer ces tarifs à compter du 9 octobre 2023 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 0 OCT. 2023**

Notifié ou publié le **1 0 OCT. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

